



Message d'information
ROUILLE VESICULEUSE DE L'ECORCE
DES PINS

Contexte

L'épisode de rouille vésiculeuse qui atteint certains jeunes peuplements de pins maritimes dans le sud du massif landais, sur le secteur des communes de Léon, Castets, Herm, depuis le début de l'année 2019 est toujours en cours de suivi. Vous trouverez ci-dessous quelques informations et recommandations sur ce sujet.

Recommandations

- **En cas de suspicion de symptômes**, les propriétaires/gestionnaires sont encouragés à faire appel aux correspondants-observateurs du DSF du secteur pour réaliser un diagnostic sanitaire gratuit de la parcelle. Les coordonnées de ceux-ci sont consultables sur le site de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine [ICI](#).

Ces diagnostics permettront de réaliser un état des lieux le plus complet possible de la situation sanitaire des peuplements de la zone.

Pour le cas spécifique des plantations qui ont bénéficié d'aides à la reconstitution post tempête et pour lesquelles la maladie a été diagnostiquée par le DSF, la DDTM des Landes invite les propriétaires à se signaler auprès d'elle.

- Une **campagne de prélèvements et d'analyses** va être menée en 2021 afin d'identifier précisément le champignon responsable notamment s'il s'agit d'une forme alternante ou pas : il est donc demandé aux propriétaires des plantations atteintes de **ne pas couper les plants atteints** dans l'immédiat. Un message d'information sera diffusé ultérieurement quand ces prélèvements auront été effectués.

- S'agissant des peuplements de **pins maritimes adultes situés dans la zone, il n'y a aucune nécessité, ni justification sanitaire d'anticiper une quelconque exploitation** (éclaircie ou coupe finale). Au contraire, de telles exploitations sont de nature à favoriser la propagation de la maladie en ouvrant les espaces facilitant ainsi la circulation du vent et par conséquent la dissémination aérienne des spores du champignon.

- Les rouilles appréciant l'hygrométrie, il est utile d'éviter la présence de végétation au niveau des plants. Une gestion adaptée de la flore adventice dans les premières années de la plantation reste recommandée : privilégier un débroussaillage superficiel de la végétation sans utiliser des engins lourds qui risqueraient d'endommager le système racinaire des plants et de les affaiblir les rendant ainsi plus vulnérables à la maladie.

- En l'état actuel des connaissances, **il est recommandé de différer les chantiers de plantations de pins dans la zone impactée** quelque soit l'espèce (maritime, taeda ...) et ce d'autant plus que les jeunes plantations sont plus sensibles à la maladie.

Une meilleure compréhension de la maladie et des paramètres pouvant expliquer cette recrudescence est nécessaire. Des échanges sont engagés entre la DRAAF SRAL, le DSF et ses partenaires (recherche, professionnels...) pour approfondir la problématique.

En cas de question, la mission santé des forêts de la DRAAF-SRAL Nouvelle-Aquitaine et son réseau de correspondants-observateurs sont à votre disposition.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le site e-phytia et sa page dédiée <http://ephytia.inra.fr/fr/C/19091/Forets-Rouille-vesiculeuse-de-l-ecorce-des-pins> ainsi que les précédents messages d'information publiés sur le site de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine (rubrique [santé des forêts/actualités régionales 2019 et 2020](#)).